

2008/8653 - ACHAT, MAINTENANCE, SERVICE APRES VENTE D'APPAREILS ELECTROMENAGERS ET LEURS EQUIPEMENTS ASSOCIES POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE LYON. (DIRECTION ACHATS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La satisfaction des besoins en matière d'achat, de maintenance d'appareils électroménagers domestiques, et d'appareils électroménagers professionnels et semi-professionnels et leurs équipements associés pour les services de la Ville de Lyon, nécessite le lancement d'un nouveau marché.

Il convient d'organiser une procédure d'appel d'offres en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ou à défaut une procédure négociée en application de l'article 35 I 1^{er} alinéa du Code des Marchés Publics.

Les marchés à passer seront des marchés à bons de commande avec :

➤ Lot 1 : Achat, maintenance et service après vente d'appareils électroménagers professionnels, semi professionnels et leurs équipements associés d'un montant annuel minimum de 200 000 € HT et d'un maximum de 890 000 € HT, marchés d'une durée de 1 an, éventuellement renouvelable 3 fois un 1 an par expresse reconduction.

➤ Lot 2 : Achat, maintenance et service après vente d'appareils électroménagers domestiques d'un montant annuel minimum de 30 000 € HT et d'un maximum de 110 000 € HT, marchés d'une durée de 1 an, éventuellement renouvelable 3 fois un 1 an par expresse reconduction. »

Vu le Code des Marchés Publics ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1) Le projet relatif à l'achat, à la maintenance d'appareils électroménagers domestique, professionnels et semi-professionnels et leurs équipements associés pour les services de la Ville de Lyon, est accepté.

2) La dépense en résultant, financée sur les crédits inscrits aux budgets 2008 (2009, 2010 et 2011) sera imputée aux articles :

- 2188 – fonction « autres immobilisations corporelles ».
- 6156 – fonction « maintenance »

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE